

| Commission permanente |

Décisions de la Commission permanente du lundi 15 juin 2020

Ce lundi 15 juin, la Commission Permanente du Département de la Seine-Maritime s'est réunie, sous la présidence de Bertrand Bellanger. La Commission permanente a ainsi examiné 46 dossiers pour un total de 2,9 millions d'euros de subventions.

Nous pouvons notamment retenir les décisions suivantes :

SOLIDARITE

Attribution du Forfait Autonomie : 1 779 618€ ont été attribués à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour l'année 2020. Ce montant est fixé par arrêté annuel et diffère en fonction du nombre de places autorisées dans les résidences autonomie éligibles au forfait autonomie (5 523 places en 2020). Ce forfait permet de réaliser des actions individuelles ou collectives visant à la prévention de la perte d'autonomie comme notamment le maintien ou l'entretien des facultés physiques et cognitives, la nutrition, la diététique ou encore la mémoire...

LOGEMENT

Délégation des aides à la pierre : programmation des opérations de logements sociaux : il est décidé d'accorder pour l'année 2020, **367** agréments sur une liste principale et **69** agréments sur une liste complémentaire (contre 265 en 2019) dans le but de maintenir les 13% de logements sociaux. Ces opérations seront tournées vers les territoires où l'accès au logement est plus difficile en raison de publics spécifiques ainsi qu'en priorité sur des logements ordinaires de type T1, T2.

COHESION ET TERRITOIRE

Contrat territorial de développement de la Côte d'Albâtre 2017/2021 : 250 000€ sont alloués au titre du Fond Départemental d'Aide au Développement des Territoires (FDADT) pour la création **d'une maison médicale à Cany-Barville** en zone d'implantation prioritaire. Cette subvention permettra d'accroître l'offre de soins de proximité et de premiers secours sur le territoire.

ATTRACTIVITE TERRITORIALE

Aide à l'immobilier d'entreprise (3^e répartition) : un total de 102 757, 90 € ont été octroyés pour les projets d'acquisition et d'aménagements immobiliers suivants :

- **46 646,90€** à la SARL GRESSENT MEDICAL de Tôtes pour l'acquisition et la réhabilitation d'un garage automobile en magasin de matériel médical.
- **42 976€** à la SARL MF BOTTES de Rouen pour une relocalisation du magasin à Belmesnil afin de se rapprocher des clients.
- **13 135€** à la SASU LA SUERTE pour aménager sa brasserie située à Autretot.

JEUNESSE

Tope à 3^e répartition 2020 : 16 800€ sont accordés à 42 jeunes de 18 à 25 ans afin de leur permettre de réaliser leur projet en contrepartie d'un engagement bénévole de 40 heures au profit d'une association de Seine-Maritime. Cette aide individuelle correspond à un montant de 400€.

EDUCATION

Contrat de Réussite Éducative Départemental (CRED) 4^e répartition : 180 000€ sont alloués pour des activités éducatives (thématiques culturelle, environnementale, citoyenne et la découverte des métiers) autour d'un parcours proposé par le Département et d'un autre parcours à l'initiative des collèges relevant des mêmes domaines et complété par des projets sportifs et linguistiques.

PORTS

Port départemental du Tréport : 100 480€ sont accordés à la Chambre de commerce et d'industrie Littoral Hauts-de-France **pour des travaux d'investissement pour la pêche en 2020** qui comprennent la création de cellules de stockage et la réparation de matériel de pêche.

CONTACT

P R E S S E

Sylvie SUZANON | [Chargée de Relations presse](#) • 02 35 03 54 12 • sylvie.suzanon@seinemaritime.fr

Camille ROUSEE | [Conseillère presse du Président](#) • 02 35 03 55 61 • camille.rousee@seinemaritime.fr